

# Liste de contrôle de la planification d'un testament



La liste de contrôle suivante vise à vous aider à préparer votre plan testamentaire. Elle doit être revue si vous êtes en train de rédiger votre premier testament. Il importe de souligner que cette liste énumère les principaux points à retenir, mais n'est pas exhaustive.

Oui	Non	Question
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous identifié, recensé et localisé tous les éléments de votre actif et de votre passif ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous choisi un exécuteur ou liquidateur ou des coexécuteurs ou coliquidateurs qui pourraient agir efficacement en votre nom ? Avez-vous également choisi des exécuteurs ou liquidateurs remplaçants ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous demandé à l'exécuteur ou liquidateur de votre choix s'il était disposé à assumer cette responsabilité ? (Les tâches exigées peuvent être imposantes ; c'est pourquoi il est important qu'il saisisse bien l'ampleur de ses responsabilités et le temps requis pour s'en acquitter.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Votre exécuteur ou liquidateur est-il au courant de l'endroit où votre testament est gardé ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous déterminé l'étendue des pouvoirs discrétionnaires que vous voulez attribuer à votre exécuteur ou liquidateur (par exemple, un plus large éventail d'options de placement ou la capacité de liquider des actifs, à son gré) ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous décidé de faire certains legs spécifiques à des membres de votre famille, des organismes de bienfaisance ou autres ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous décidé qui serait le bénéficiaire de vos actifs enregistrés (REER, FERR, rente de retraite ou CELI) ? Les actifs enregistrés dont le bénéficiaire est le conjoint survivant ou, dans certains cas, un enfant ou un petit-enfant financièrement dépendant, peuvent être transmis en franchise d'impôt, ce qui permet de reporter une obligation fiscale importante.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous mentionnez des bénéficiaires de régimes enregistrés ou de polices d'assurance vie dans votre testament, ces désignations sont-elles conformes aux désignations figurant dans les régimes (sauf au Québec) ou les polices ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous envisagé la possibilité de créer des fiducies testamentaires au bénéfice de votre conjoint ou d'enfants adultes ou mineurs ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous envisagé la possibilité d'étaler la distribution des biens que vous laissez en héritage à vos enfants ? (L'adoption de cette mesure dépend de l'enfant qui hérite et de l'importance de l'héritage, mais vous pourriez souhaiter que la transmission des biens s'étale sur plusieurs années.)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous nommé un tuteur et un tuteur de remplacement pour vos enfants d'âge mineur ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Existe-t-il des prêts ou des dettes dont des membres de votre famille vous sont redevables et que vous souhaitez faire éteindre à votre décès ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Existe-t-il certaines circonstances particulières dont il doit être tenu compte dans votre testament (par exemple, un enfant d'un premier mariage, un conjoint de fait, un divorce en instance ou la faillite d'un bénéficiaire) ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous préparé un mémorandum afin de préciser les modalités de distribution de vos effets personnels ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous réfléchi à l'incidence de la loi provinciale ou territoriale sur la famille ou les biens matrimoniaux, s'il y a lieu ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Y a-t-il lieu de prévoir une clause de décès simultanés ?

## Liste de contrôle de la révision d'un testament

Les personnes ayant déjà rédigé un testament devraient en outre répondre aux questions suivantes. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Si vous répondez par l'affirmative à n'importe laquelle des questions suivantes, vous devriez réviser votre testament avec l'aide de votre conseiller juridique afin de déterminer si des changements sont nécessaires.

Oui	Non	Question
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vous êtes-vous marié, avez-vous divorcé, vous êtes-vous séparé ou avez-vous entamé une nouvelle relation depuis l'établissement de votre testament ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Votre conjoint ou un bénéficiaire important est-il décédé depuis votre dernier testament ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Votre famille s'est-elle élargie (enfant, petit-enfant ou autre) depuis votre dernier testament ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Votre avoir net a-t-il considérablement augmenté ou diminué depuis votre dernier testament (p. ex., par suite d'un héritage ou d'une faillite) ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous déménagé dans une autre province ou un autre territoire depuis votre dernier testament ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avez-vous fait l'acquisition de nouveaux actifs d'importance, comme une maison de campagne, une entreprise ou une exploitation agricole depuis votre dernier testament ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les exécuteurs ou fiduciaires que vous avez choisis conviennent-ils toujours ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Souhaitez-vous ajouter ou supprimer des bénéficiaires ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Souhaitez-vous modifier les dispositions relatives à la distribution des biens destinés à l'un de vos bénéficiaires ?
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des changements pertinents ont-ils été apportés à la loi depuis l'établissement de votre testament (p. ex., modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de la loi provinciale ou territoriale sur le droit de la famille) ?



Le contenu de ce document n'est qu'une source d'information générale et ne vise pas à dispenser des conseils particuliers de nature fiscale, juridique, financière ou en matière de placements. Aucun effort n'a été ménagé pour assurer l'exactitude de ce document au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les taux d'intérêt, les conditions du marché, les décisions en matière d'impôt et d'autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer rapidement. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal, votre comptable ou votre conseiller juridique avant de prendre toute mesure fondée sur les renseignements contenus dans ce document.

Ce document a été préparé à l'intention de la Banque Royale du Canada et certaines de ses sociétés membres (collectivement, les « sociétés »), y compris, mais sans s'y limiter, RBC Dominion valeurs mobilières Inc.\*, RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc., RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et Fonds d'investissement Royal Inc. Chacune de ces sociétés est une entité juridique distincte et affiliée. Aucune des sociétés, ni aucune de leurs sociétés affiliées, ni aucune autre personne qui leur est liée n'assume quelque responsabilité que ce soit à l'égard de toute perte directe ou indirecte découlant de toute utilisation de ce rapport ou des renseignements contenus aux présentes. \* Membre – Fonds canadien de protection des épargnants.